République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
Commune de LA BASTIDE PRADINES

Séance du mardi 27 octobre 2026

Délibération N° 2026_DE_031

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10
Date de la convocation : 22/10/2026		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept octobre deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil municipal de la mairie), sous la présidence de Yves MALRIC.

Présents : Yves MALRIC, Jean-Pierre ROMIER, Nadine THIERS-MARQUES, Anne-Marie MAILHE, Magali COMBY, Philippe VALDEYRON, Angèle BOUSQUET, Rudy AGUILAR, Nicolas CADIO, Julie CRISTOL épouse FRAISSE
Représentés :
Absents et Excusés : Xavier FRAICHE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Nicolas CADIO est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative n°2 - LA BASTIDE PRADINES 444 00 2026

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de la commune (44400) de l'exercice 2026, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT		**RECETTES**	**DEPENSES**
2151 - 13	Réseaux de voirie	0	-5 846,4
2188 - 12	Autres immobilisations corporelles	0	5 846,4
2151 - 13	Réseaux de voirie	0	-274,8
2135 - 32	Installations générales, agencements	0	274,8
2151 - 13	Réseaux de voirie	0	-36,86
10226 - 0	Taxe d'aménagement	0	36,86
TOTAL INVESTISSEMENT		**0**	0

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,
Yves MALRIC

MAIRIE DE LA BASTIDE-PRADINES (Aveyron)

2026_DE_031

Date de transmission de l'acte: 29/10/2026
Date de reception de l'AR: 29/10/2026
012-211200225-2026_DE_031-DE
AGEDI